

Représentativité de l'UDES

- ▶ En tant qu'organisation patronale multiprofessionnelle, l'UDES demande à siéger au sein de la CNC (Commission Nationale de la Négociation Collective), au même titre que l'UNAPL et la FNSEA.
- ▶ L'UDES souhaite également intégrer un certain nombre d'instances liées à la protection sociale.

Place de l'ESS au sein du nouveau gouvernement

- ▶ L'UDES plaide pour le maintien d'une délégation interministérielle à l'ESS, dont le travail de coordination est essentiel au développement du secteur.

Financement des entreprises sociales et solidaires

- ▶ L'UDES demande dès 2018 la transformation du CICE en dispositif de baisse générale des cotisations sociales, plus simple, qui permettra de retrouver des marges de manœuvre pour développer l'emploi.
- ▶ L'UDES et ses employeurs sont très attachés à ce que les enveloppes accordées respectent une logique pluriannuelle.

La commande publique

- ▶ L'UDES souhaite développer une commande publique socialement responsable, en systématisant les clauses à caractère social et territorial, en leur accordant un poids plus important pour l'attribution de marchés.
- ▶ L'UDES s'engage à travailler sur l'impact économique, social, sociétal et environnemental des entreprises qu'elle représente.

Désignations prud'homales

- ▶ L'UDES a pris connaissance avec une grande stupéfaction de l'arrêté de répartition des sièges dans les conseils de prud'hommes. Elle se voit attribuer 114 sièges, alors même qu'elle compte actuellement sur un réseau de 478 conseillers prud'hommes.
- ▶ L'Union a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat, attaquant l'arrêté de répartition des sièges du 5 mai 2017.

Marché du travail

- ▶ **Simplification du code du travail** - Le calendrier de réécriture du code du travail et le délai donné aux branches professionnelles pour amorcer la définition de leur ordre public

conventionnel dans la loi travail sont peu compatibles et n'offrent pas la visibilité suffisante aux branches professionnelles pour travailler dans des conditions satisfaisantes.

► **Articulation entre négociation d'entreprise et négociation de branche :**

- L'UDES est favorable à la négociation d'entreprise sur des éléments en prise avec l'organisation quotidienne du travail et l'environnement direct et spécifique de l'entreprise ou encore sur des aspects innovants en matière de dialogue social.
- La branche professionnelle doit conserver un rôle régulateur important. Il appartient aux partenaires sociaux de branche de définir les domaines dans lesquels la branche professionnelle doit garder la main et ceux sur lesquels elle entend laisser l'entreprise libre de négocier une norme, au plus proche de ses réalités.
- Les branches doivent conserver la primauté en matière de salaires minimaux, de classifications, de garanties collectives de protection sociale complémentaire présentant un degré élevé de solidarité, de prévention de la pénibilité, d'égalité professionnelle femmes/hommes et de mutualisation des fonds de la formation professionnelle.

► **Simplification des IRP** – L'UDES est favorable à un regroupement de toutes les IRP (DP, CE et CHSCT) pour les entreprises à partir de 50 salariés et sans limitation de plafond. Ce regroupement d'instance devra se faire à l'expiration des mandats des élus

► **Plafonnement des indemnités aux prud'hommes** - L'UDES est favorable au plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Formation professionnelle

► **Contributions des entreprises** - L'UDES plaide pour le maintien d'un haut niveau des contributions des entreprises à la formation professionnelle, majoritairement gérées par les OPCA.

► **Le rôle des branches** - La branche professionnelle doit continuer de jouer un rôle essentiel de définition des orientations et de mutualisation des fonds de la formation professionnelle.

► **Les demandeurs d'emploi** - La formation des demandeurs d'emploi aux métiers en tension, en transformation ou en plein développement doit être une priorité. Le travail sur l'adéquation entre compétences et besoins des entreprises et sur la facilitation des transitions doit être amplifié.

Dialogue social et paritarisme

► **Rationalisation des branches** - Pour l'UDES, la branche professionnelle se définit, au-delà de la filière économique, avant tout comme une communauté d'entreprises et de métiers partageant des intérêts socio-économiques, des principes d'action et valeurs semblables.

► **Amélioration du paritarisme de gestion** - Il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître le paritarisme de gestion, bilan à l'appui, et d'engager sa profonde refondation et sa simplification, en lien avec les évolutions de notre modèle social.